



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 11142

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés liées à la fiabilité des échographies obstétricales. En l'espèce, il apparaît qu'aucun diplôme et formation ne soient requis pour les médecins exerçant dans ce domaine. Afin de garantir davantage la fiabilité de cette technologie toute particulière, il lui demande s'il envisage de mettre en place une formation spécifique en matière d'échographie obstétricale.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire qu'une formation spécifique d'échographie a été mise récemment en place conduisant à trois diplômes interuniversitaires (DIU) d'échographie dont un consacré à l'échographie obstétricale. Ce DIU comprend des stages pratiques et doit garantir une formation initiale de qualité. De plus la formation continue des médecins pratiquant déjà des échographies obstétricales est devenue obligatoire et les sociétés savantes travaillent actuellement aux formations nécessaires qui rentreront dans ce cadre. Un contrôle de qualité obligatoire et périodique des équipements médicaux vient d'être instauré dans le cadre de la loi sanitaire qui doit revenir en deuxième lecture au Sénat et à l'Assemblée nationale. Il s'agit là d'une étape très importante vers une plus grande sécurité. Pour une meilleure information, le collège d'échographie foetale a rédigé un document d'information à remettre aux familles avant l'examen pour en préciser l'objectif et les limites ainsi qu'un compte rendu type qui détaille les structures mises en évidence et les données biométriques. En cas d'anomalies décelées, la prise en charge des familles est prévue par des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal instaurés par un décret du 28 mai 1997. C'est vers ces centres que les parents, avant la naissance mais également après, pourront être dirigés pour être soutenus et écoutés dans leurs difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11142

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1312

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3818